

Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du lundi 29 Mars 2010

Conseillers présents : BAZIN Nicolas, COLIN Pascal, DILLSCHNEIDER Jean-Paul, DONEY Martine, FAIVRE Michel, GAILLARD Simon, GULLAUD Claude, MAIROT René, MARTIN François, MARTIN Valérie, NOIROT Michel, THOUVENOT Yveline, VAGNE Jean-Pierre –

Excusé :

Absents : Michel BENOIT.

Secrétaire de séance : Simon GAILLARD

Ordre du jour :

1 – Urbanisme –

2 – Compte Administratif 2009 : Budget Communal – Assainissement – CCAS –

3 – Compte de Gestion 2009 : Budget Communal – Assainissement – CCAS –

4 – Affectation des résultats : Budget Communal – Assainissement – CCAS –

5 – Budget Primitif 2010 : Budget Communal – Assainissement – CCAS –

6 – Classe découverte –

7 – Vente de bois de chauffage –

8 – Délibérations :

* Vote du Compte Administratif 2009 :
- Budget Communal
- Assainissement
- CCAS

* Compte de Gestion 2009 :
- Budget Communal
- Assainissement
- CCAS

* Affectation des résultats 2009 :
- Budget Communal
- Assainissement
- CCAS

* Vote du Budget Primitif 2010 :
- Budget Communal
- Assainissement
- CCAS

* Subvention Classe Découverte –

* Tarif de vente du bois de chauffage –

* Convention de Fourrière S.P.A. –

* Renouvellement du Contrat d'Assurance des Risques Statutaires -

9 – Questions diverses -

La réunion du Conseil débute à 20h 30 par la lecture du compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 1^{er} mars 2010. Aucune remarque n'est formulée, ce compte rendu est adopté à l'unanimité.

1 - Urbanisme

- GRANDJEAN Serge - 4, rue de La Forge : Création d'un balcon en bois.
Avis favorable pour un PC car la surface du balcon est supérieure à 20 m².

- VERRIER Marie-France – 6, chemin des mercureaux : remplacement d'une clôture
Avis favorable à la DP à condition de se référer aux nouvelles limites cadastrales.

- KOENING Claude – 15 rue du palais de justice à Besançon : rénovation d'une ancienne ferme 5 route de la chapelle des buis

Avis favorable pour sa demande de PC

- JUIF KASSEL – 9 chemin des mercureaux : remplacement du portail d'entrée de la propriété

Avis favorable à sa demande de DP.

- MENETRIER Véronique – 12, rue de la Motte féodale : ouverture de 2 fenêtres

Avis favorable à sa DP pour l'ouverture de 2 fenêtres sur sa façade Sud-Est sous conditions de respecter l'alignement avec les fenêtres existantes, et de respecter le choix des matériaux.

- MARSO Alain – 16 impasse Prays : abri voitures

Avis défavorable à la DP compte tenu de la contiguïté de sa construction avec la voie publique.

2 – Comptes administratifs 2009

Après avoir donné les explications nécessaires sur l'exécution des budgets 2008 ; Monsieur le Maire se retire de la salle du conseil.

→ *Les différents comptes administratifs sont votés à l'unanimité, sous la présidence de Martine DONEY, 1^{ère} adjointe.*

Tableau des résultats ci-dessous :

*** Budget principal de la Commune**

	Fonctionnement	Investissement
Recettes 2009	+ 633 161.78 €	+ 521 985.12 €
Dépenses 2009	- 473 239.33 €	- 687 935.52 €
Résultat net de l'exercice 2009	+ 159 922.45 €	+ 165 950.40 €
Report de l'exercice 2008	12 620.85 €	30 152.38 €
Résultat clôture 2009	+ 172 543.30 €	- 135 798.02 €
RAR Dépenses		- 77 186.58 €
RAR Recettes		+ 54 784.10 €
Résultats cumulés	+ 172 543.30 €	- 158 200.50 €

*** Budget du service assainissement**

	Fonctionnement	Investissement
Recettes 2009	+ 67 908.11 €	+ 64 697.98 €
Dépenses 2009	- 67 709.83 €	- 5 422.89 €
Résultat net de l'exercice 2009	+ 198.28 €	- 59 275.09 €
Report de l'exercice 2008	+ 97.72 €	- 4 635.86 €
Résultat clôture 2009	+ 296.00 €	+ 54 639.23 €

*** Budget du C.C.A.S.**

	Fonctionnement	Investissement
Recettes 2009	+ 95.47 €	+ 0.00 €
Dépenses 2009	- 26.00 €	- 0.00 €
Résultat net de l'exercice 2009	+ 69.47 €	+ 0.00 €
Report de l'exercice 2008	+ 1 793.45 €	- 0.00 €
Résultat clôture 2009	+ 1 862.92 €	+ 0.00 €

3 – Comptes de Gestions 2009

→ *Les comptes de gestion établis par le Receveur Municipal et conformes en tout point aux comptes administratifs de 2008 sont acceptés à l'unanimité des membres du Conseil.*

4 – Affectations des résultats

*** Budget principal de la Commune**

L'excédent de fonctionnement de 172 543.30 € est affecté comme suit :

- 158 200.50 € au compte R 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé » pour financer les investissements.
- et 14 342.80 € au compte R 002 « Excédent de fonctionnement reporté ».
- Le solde négatif d'investissement de 135 798.02 € est reporté au compte D 001 « Solde d'investissement reporté ».

*** Budget du service assainissement**

Le solde d'exécution positif de la section d'investissement s'élève à 54 639.23 € et ne nécessite aucun besoin de financement ; Cette somme est reportée au compte R001 (Recette d'investissement).

En conséquence, l'excédent de fonctionnement à la clôture de l'exercice 2009 de 296 € est reporté au compte R 002 « Excédent de fonctionnement reporté ».

*** Budget du C.C.A.S.**

L'excédent de fonctionnement de 1 862.92 € constaté à la clôture de l'exercice 2009 est reporté au compte R 002 « Excédent de fonctionnement reporté »

→ Ces affectations des résultats sont votées à l'unanimité des membres du Conseil

5 – Budgets primitifs 2010

*** Budget principal de la Commune**

	Dépenses	Recettes
Crédits votés au titre du présent budget	592 124.00 €	625 367.00 €
Résultat de fonctionnement reporté		14 342.80 €
Total de la section fonctionnement	592 124.00 €	639 709.80 €
Crédits votés au titre du présent budget	610 301.96 €	778 759.40 €
Résultat d'investissement reporté	135 798.02 €	0.00 €
Restes à réaliser	77 186.58 €	54 784.10 €
Total de la section investissement	823 286.56 €	833 543.50 €

→ Vote du Conseil Municipal à l'unanimité.

Vote des 3 taxes

→ L'exposé de Monsieur le Maire entendu, et après délibération, par 13 voix POUR, les membres du Conseil Municipal décident :

D'appliquer en 2010 les mêmes taux d'imposition qu'en 2009 pour la taxe d'habitation, la taxe foncière bâti et la taxe foncière non bâti.

Rappel des taux en vigueur :	Taxe d'habitation :	15.71 %
	Taxe foncière (bâti) :	13.65 %
	Taxe foncière (non bâti) :	20.76 %

*** Budget du service assainissement**

Dépenses	Recettes
----------	----------

Il est décidé, à l'unanimité, de verser une subvention de cinquante Euros (50 €) à cette Association afin de soutenir leur action indispensable pour les familles et les enfants autistes.

➤ Subvention à l'association Semons l'espoir

Un courrier envoyé en partenariat avec l'association des communes forestières nous présente le projet de Maison des Familles.

→ *Il est décidé, à l'unanimité, de verser une subvention de cinquante Euros (50 €), équivalente à 1 m³ de bois, à cette Association, Semons l'Espoir, afin de soutenir cette action indispensable pour les familles et les malades.*

➤ Remplacements suite à démission

Suite à la démission de M. Robert BADOZ, il est nécessaire de le remplacer au sein de la Commission d'appel d'offres dont il était membre suppléant.

→ *Après délibération, M. Pascal COLIN est désigné.*

La Commission est donc constituée comme suit :

<u>Président</u>	Jean-Paul DILLSCHNEIDER, Maire
<u>Titulaires</u>	Martine DONEY Claude GULLAUD René MAIROT
<u>Suppléants</u>	Pascal COLIN Simon GAILLARD Michel NOIROT.

Quant au responsable de la prévention routière, M. Michel FAIVRE est désigné.

➤ Rappels

- Le nettoyage de printemps aura lieu le samedi 24 avril ; rendez-vous place de la Mairie à 8h45.
- L'école organise un marché aux fleurs le samedi 1^{er} mai toute la journée au groupe scolaire

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le **Lundi 10 mai à 20h 30 -**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 45

Vu par Nous, Jean-Paul DILLSCHNEIDER, Maire de FONTAIN, pour être affiché à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Locales –

A Fontain, le 2 Avril 2010